



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 24 février 2004

16384/03
COR 1 REV 1 (fr)

PUBLIC 12

CORRIGENDUM A LA NOTE

Objet: RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL
DECEMBRE 2003

1) **Page 8 de l'annexe I:**

2556ème Conseil Environnement le 22 décembre 2003

Lire le point comme suit:

Décision du Conseil mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et abrogeant la décision **2003/646/CE**
doc. 16229/03

2) **Page 5 de l'annexe III:**

2554ème Conseil Transports/Télécommunications/Énergie le 15 décembre 2003

Supprimer le point:

Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 964/2003 du Conseil du 2 juin 2003 instituant des droits antidumping définitifs sur les importations de certains accessoires de tuyauterie, en fer ou en acier, originaires de la République populaire de Chine et de Thaïlande et sur les importations des mêmes produits expédiés de Taïwan, qu'ils aient ou non été déclarés originaires de Taïwan
Doc. 15164/03